

# BUDGET PREVISIONNEL <sup>1</sup>

DEPENSES <sup>2</sup>		RECETTES	
Frais de location (a)		Autofinancement	150€
Jeux de kermesse	200€		
Frais de transport (b)		Participation des personnes (d)	
Boissons et alimentation			
		Autres financements	
Achat de fournitures (c)			
T-shirt	200€		
lot	250€		
Fourniture cour de cuisine	250€		
Assurance			
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	1500€
Taxes (SACEM)			
Divers			
Initiation danse	200€		
Show beatbox et danse	300€		
Cour de cuisine	200€		
Valorisation du bénévolat		Don des bénévoles	
<b>Sous-total des dépenses engagées</b>	<b>1650€</b>		
Financement d'un autre projet (e)			
<b>Total</b>	<b>1650€</b>	<b>Total</b>	<b>1650€</b>

<sup>1</sup> **Ne pas inscrire les centimes**

<sup>2</sup> **Joindre impérativement les devis**

(a) Si le local d'une association est utilisé, assurez-vous que celle-ci est protégée pour accueillir votre événement.

(b) Pour les voyages collectifs, le Règlement intérieur indique les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement ;
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents) ;
- être couverts par une assurance ;
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle.

(c) Ce poste exclu les investissements matériels ; seuls les consommables et petits matériels servant à organiser l'action (papier, colle, etc.) sont pris en compte.

(d) La contribution financière ou matérielle des participants bénéficiaires du projet est indispensable. Cette participation doit représenter au moins 10 % du montant de l'aide demandée au PIC.

(e) Si des bénéfices générés par l'action sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il est impératif d'en indiquer le montant.

**SIGNATURES DES PORTEURS DU PROJET**

Fait à : Roubaix

Date : 10/05/2019

